



Saint-Symphorien

DE MARMAGNE



2021
BULLETIN MUNICIPAL



Restons solidaires face au Covid

Comme au plus fort de la pandémie du printemps dernier, notre territoire demeure impacté par la Covid qui continue de perturber notre quotidien depuis six mois.

Si, pour la majorité d'entre nous, les seuls inconvénients sont le port du masque, le respect des règles sanitaires lors de rassemblements collectifs, et l'annulation d'événements festifs tout cela mettant à mal le tissage de liens sociaux ou amicaux, pour une partie d'entre nous cela s'avère plus délicat, plus anxiogène et grave lorsque l'on est touché de plein fouet.

Nous pensons aux soignants, à l'ensemble des personnels qui, dans l'ombre, assurent le bon fonctionnement de notre société, notamment notre accès aux biens de première nécessité et notre sécurité. Nous n'oublions pas les nombreuses personnes que la maladie a touchées, ni celles qui sont désemparées par la situation financière avec atteinte à leur salaire voire à la poursuite de leur emploi.

Restons solidaires dans ces moments difficiles ; faisons confiance, continuons à fréquenter nos commerces symphorinois et faisons travailler les entreprises de notre commune.

Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer et le gouvernement les incite à maintenir leurs projets et leurs investissements auprès des artisans et des industriels locaux. Nous sortirons de cette crise avec le minimum de dégâts, si nous demeurons tous ensemble, individuellement, mais surtout collectivement.

Notre commune poursuivra ses projets, les grands comme les petits ;

en cette fin d'année, nous les affinons pour pouvoir les mettre sur pied et les réaliser en 2022.

Les habituelles manifestations de nos associations sont annulées ou reportées ; il en est de même pour le traditionnel « repas des aînés », Il est bien difficile de se projeter dans l'avenir, mais gardons bon espoir pour les mois à venir.

Directeur de publication : Jean Pisseloup

Crédit photo : Mairie

Dépot légal : 2021

Conception et impression : S2E Impressions - Marsannay-la-Côte

Vie Communale

URBANISME.....	4
TRAVAUX	5
LA FIBRE OPTIQUE.....	6
BUDGET 2021.....	7
NOS COMMERCES	8
CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE.....	9
RÈGLES DE CIVISME	10
ÉCOLES	11
LE CCAS	12
ÉTAT CIVIL	13
BIBLIOTHÈQUE.....	13
JOURNÉES DU PATRIOINE	14
MANIFESTATIONS EN PLEIN AIR	14
TOUR DE FRANCE 2021	16
CREUSOT VÉLO SPORT.....	18
CONCOURS CHEVAUX DE TRAIT	19

Vie Associative

CLUB DU RENOUVEAU.....	20
THÉÂTRE INTERLUSE	20
GROUPEMENT DE CHASSE DE SAINT SYMPHORIEN DE MARMAGNE.....	21
FOOTBALL CLUB DE MARMAGNE.....	22
LES AMIS DES ÉCOLE	23
CANTINE ET GARDERIE	24
ST SYMP'ANIMATION	26

MAIRIE

T. 03 85 78 20 74

mairie-st-symphorien-de-marmagne@wanadoo.fr

77 route du Mesvrin

Ouvertures au public

• Tous les matins : 8 h 45 - 11 h 45

Fermée le samedi

• Sur rendez-vous

les après-midi des lundi, mardi, mercredi et vendredi

AGENCE POSTALE

T. 03 85 78 32 54

Ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8 h 45 - 11 h 45

Samedi : 9 h - 11 h

Fermée le jeudi

Edito

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La fin de cette année 2021 se profile, et contrairement à ce que nous avons pressenti dans le courant de cet été, la gestion de la crise sanitaire nous préoccupe toujours autant. Au gré des évolutions de cette pandémie, nous agissons en gardant toujours à l'esprit la sécurité des habitants, des usagers des structures publiques et du personnel de la commune ; la santé étant une préoccupation majeure et de tous les instants de l'équipe municipale.

En raison de ces conditions sanitaires actuelles exceptionnelles, les manifestations festives ont été réduites et les projets nécessaires au développement de notre commune avancent beaucoup plus lentement. Néanmoins, plusieurs manifestations sportives se sont déroulées en plein air sur notre territoire pendant la saison estivale. L'évènement majeur étant indéniablement le passage du Tour de France pour la première fois sur notre territoire ; cet évènement planétaire relayé par les médias est aussi un moyen de valoriser notre patrimoine local et les atouts touristiques de la région.

La rentrée des classes a, quant à elle, été marquée par l'investissement dans un nouvel équipement de matériel numérique pour les écoles élémentaires. Soutenu par une subvention de l'Etat dans le cadre du Plan de Relance, le conseil municipal s'est engagé dans ce projet afin de remplacer le matériel existant installé depuis 2010 et devenu obsolète. D'autre part, dans le cadre d'un projet d'école, une fresque murale est en cours de réalisation sur les murs de l'école primaire. Les enfants sont très impliqués dans ce projet qui sera financé par l'association des Amis Ecoles et la municipalité.

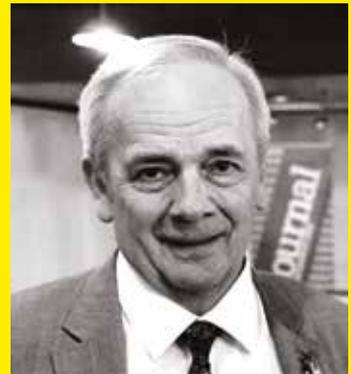
Cette fin d'année 2021 verra également l'aboutissement de deux gros chantiers de travaux : l'enfouissement des réseaux sur le dernier tronçon de la route du Morvan et la réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées d'Entrevaux dont le lit de drainage doit être entièrement rénové.

Après une période de liquidation judiciaire qui a nécessité la mise en place d'un dépôt de pain, notre boulangerie a accueilli de nouveaux boulangers. Souhaitons-leur une bonne réussite dans ce commerce indispensable pour notre commune. Par ailleurs, Lionel Reviron a récemment ouvert dans ses locaux des Jardins du Mesvrin un commerce de proximité en épicerie, rendant un service supplémentaire aux habitants de Saint Symphorien et des environs. Un centre de formation en naturopathie et en sophrologie vient de s'ouvrir dans l'ancienne maison Blondeau. Par ailleurs après de nombreuses années de galères administratives, le projet de salle de spectacle soutenu par M. et Mme Nectoux devrait enfin voir le jour.

Enfin je profite de ce bulletin pour vous rappeler que votre mairie sera toujours la première porte d'accès au service public de proximité. Le personnel communal ainsi que les élus du Conseil Municipal sont toujours à votre disposition pour vous écouter et échanger sur vos difficultés, vos questions et vos préoccupations. Certes l'équipe municipale n'a pas de baguette magique, mais son objectif est bien axé sur l'intérêt général de notre magnifique territoire.

Toute l'équipe municipale se joint à moi, pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants, et pour remercier toutes celles et tous ceux qui, dans le cadre de leurs activités professionnelles ou associatives animent la commune et concourent à sa vitalité. Dans un contexte sanitaire toujours aussi incertain, nous vous souhaitons une excellente année 2022. Continuez de respecter les gestes barrière, protégez vous et n'oubliez pas que notre seule arme contre ce virus reste le vaccin.

Le maire,
Jean Pisseloup



Urbanisme

Depuis juin 2020 le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est applicable sur toutes les communes de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau

Les deux périodes de confinement de l'année 2020 ont donné envie à beaucoup d'habitants de réaliser des travaux extérieurs dans leur propriété (clôtures, piscines, abris divers et variés, extensions, poses de fenêtres de toit, remplacements de fenêtres, ravalements de façade, etc...).

C'est ainsi que le service urbanisme de la commune a traité pour l'année 2021 :

5 permis de construire

28 déclarations préalables de travaux

28 demandes de certificats d'urbanisme (transactions immobilières)

QUELQUES PETITS RAPPELS POUR VOS TRAVAUX :

Toute construction ou aménagement modifiant l'aspect extérieur des bâtis doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme. Cette autorisation est à solliciter avant le démarrage des travaux.

- Le plus souvent, une simple déclaration préalable de travaux suffira pour toute opération modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment ou de son environnement. C'est le cas notamment pour une clôture, un abri (de jardin, de voiture, de vélo), une véranda, une surélévation ou extension de moins de 40 m², un ravalement de façade, une réfection de toiture...

- Sachez que le choix des couleurs (de vos façades, toiture et éléments de façade) doit être aussi précisé et ce préalablement à leur réalisation.
- Une demande de permis de construire sera nécessaire pour toute extension comprise entre 20 et 40 m² si la surface totale de plancher de votre bâti est portée à plus de 150 m² du fait de cette extension. Notez également que dans ce cas, vous serez contraint de recourir à un architecte diplômé pour le dépôt de votre dossier.
- Pour toute construction nouvelle, ou dossier plus important, une demande de permis de construire devra être déposée.

Lorsque vos travaux seront achevés, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) devra être déposée en Mairie, pour permettre, dans les trois mois du dépôt, un contrôle des travaux réalisés et valider leur conformité. En cas de non-conformité, il vous sera demandé de régulariser la situation.

Faites attention ! Les travaux non déclarés au fil du temps peuvent entraîner des complications administratives lors de la vente de votre bien ou même avec les assurances, tout n'est pas question seulement d'imposition !

N'hésitez pas à prendre contact avec notre service urbanisme pour discuter de la faisabilité de votre projet (tous les jours sauf le jeudi).

Nous comptons sur votre civisme et sur votre compréhension vis à vis du service urbanisme qui est dans l'obligation d'appliquer la législation en vigueur.

Nouveauté à partir du 1^{er} janvier 2022 :

La population pourra déposer de façon dématérialisée directement à l'adresse suivante :

<https://sig.creusot-montceau.org/guichet-unique> toute demande d'urbanisme.

Le portail comporte toutes les informations utiles pour déposer un dossier.

Travaux en cours

sur la commune

En cette fin d'année deux gros chantiers sont en cours sur notre territoire.

RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP) DES EAUX USÉES DU HAMEAU D'ENTREVAUX

Cette station d'épuration traite les eaux usées des habitations de la partie Est du hameau d'Entrevaux. Située en dessous de la départementale 61 et installée depuis plusieurs années, des travaux de réhabilitation sont en cours d'une part pour améliorer ses performances et d'autre part pour la maintenir en conformité avec la réglementation de l'environnement. Pendant toute la durée des travaux, les eaux usées sont récupérées et transportées dans notre lagune, les boues et sables de filtration sont stockés et seront traités selon la réglementation en vigueur.



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ROUTE DU MORVAN

Reportés en raison de la crise sanitaire, les travaux d'enfouissement des réseaux sur le dernier tronçon de la route du Morvan ont commencé début novembre. Ils s'étaleront sur la fin 2021 et probablement sur le début de l'année suivante. Nous avons profité de ce chantier pour renouveler l'éclairage public sur ce tronçon de 450 mètres ; les nouveaux luminaires seront équipés d'ampoules LED moins énergivores. Tout en augmentant le nombre de luminaires sur le secteur, l'économie d'énergie sur la puissance électrique dépensée est de l'ordre de 20%.

Le SYDESL est en charge de ces travaux pour un montant total de 32 539.73 euros, avec une participation financière de la commune à hauteur de 18 791,45 euros.



Le toit de l'école maternelle

Après de bons et loyaux services, le toit de l'école maternelle a besoin d'un important lifting au niveau de sa couverture.

De nombreuses fuites par temps de pluie, la chaleur durant nos printemps et débuts d'étés torrides, aucune ombre pour rafraîchir l'atmosphère, des travaux sont attendus pour le bien-être des enfants

La restauration par notre couvreur local va être effectuée durant des vacances soit de Pâques 2022 soit à l'été 2022 pour changer et améliorer cette toiture, afin de la rendre étanche et plus efficace au niveau acoustique et thermique.

Une subvention de l'Etat est attendue pour nous permettre de réaliser ces travaux malgré la conjoncture actuelle.



La fibre optique

à Saint-Symphorien

Les travaux d'installation du Très Haut Débit ont débuté !

Les étapes



ÉTUDES

Identification des adresses à raccorder et élaboration du plan du futur réseau.



TRAVAUX

Installation des éléments réseau, génie civil, déploiement sur infrastructures aériennes et souterraines.



OUVERTURE COMMERCIALE

Les habitants sont informés individuellement de l'ouverture commerciale. Il est possible de souscrire un abonnement à la fibre auprès d'un fournisseur d'accès à internet.



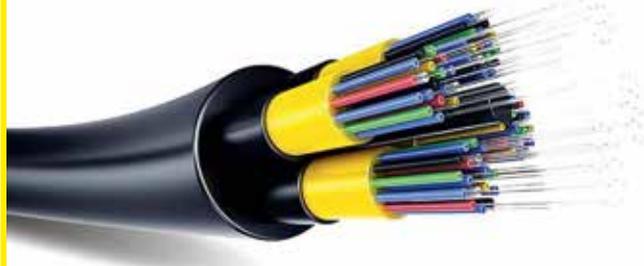
RACCORDEMENT À LA FIBRE POSSIBLE

Prise de rendez-vous avec le fournisseur d'accès à internet pour le raccordement final.

La crise de la COVID19 a retardé d'au moins une année les travaux sur le département.

Ils ont débuté sur notre commune en cette fin d'année 2021 pour une livraison à la commercialisation des lignes prévue certainement en 2023.

La société COVAGE qui avait été retenue pour effectuer les travaux a décidé d'abandonner ce marché et la reprise de ce déploiement de la fibre dans notre commune se fait par la société AXECOM basée à Varennes-le-Grand.



Comment et quand souscrire un abonnement ?



Consulter la carte interactive sur saoneetloire71.fr en cliquant sur la rubrique « LA FIBRE » en page d'accueil. Si l'adresse est située dans une zone où les travaux sont terminés, contacter les fournisseurs d'accès à internet pour connaître l'éligibilité à la fibre, comparer les offres et souscrire un abonnement.



Afin de procéder au raccordement du bâtiment, il faut préalablement convenir d'un rendez-vous avec un fournisseur d'accès internet (rendez-vous sous 15 jours en moyenne sauf difficultés particulières).



Un technicien se déplace alors à l'adresse indiquée et tire le câble de fibre entre le boîtier situé dans la rue ou dans l'immeuble et la prise terminale optique. Cette prise optique permet de brancher la box au réseau. Enfin, il vérifie le bon fonctionnement de l'installation.

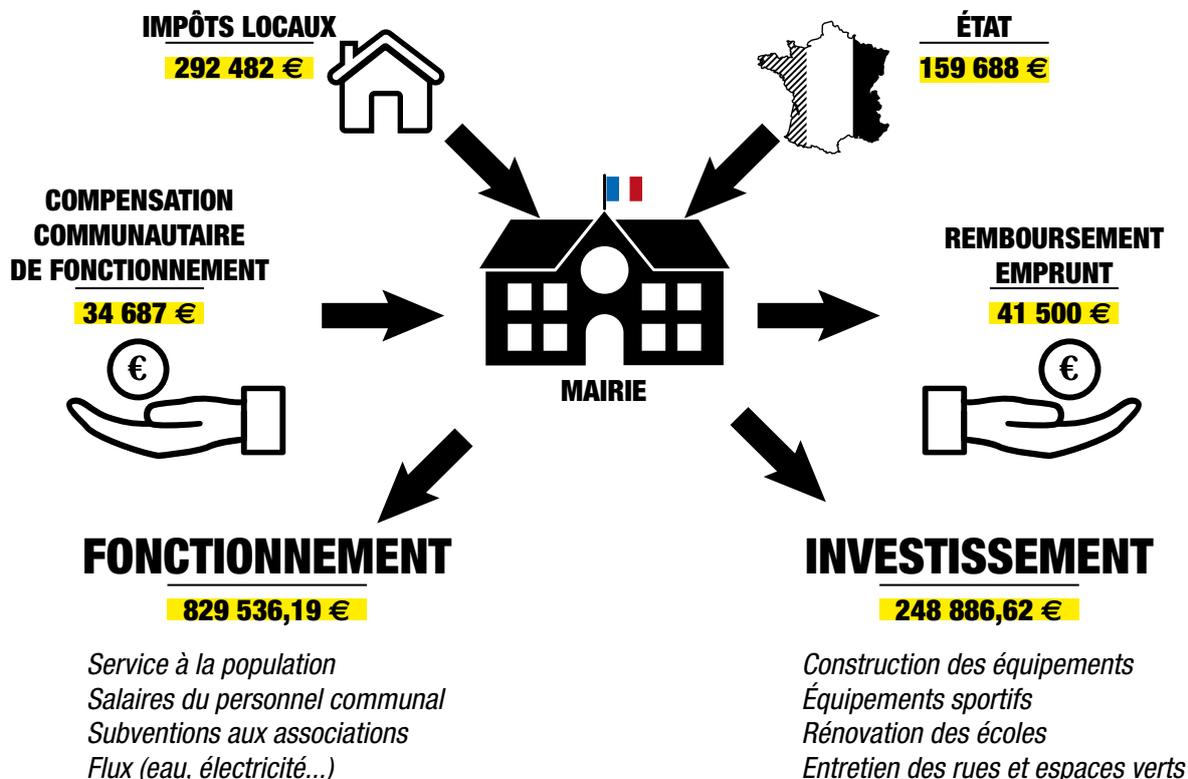
La durée de l'intervention est généralement d'une demi-journée, mais elle varie selon la complexité des travaux à réaliser (en cas de raccordement aérien, le remplacement de poteaux peut s'avérer nécessaire).

QUEL EST LE COÛT DU RACCORDEMENT À LA FIBRE ?

Le coût de l'opération de raccordement du logement à la fibre dépend de la politique commerciale des opérateurs, mais aussi des éventuels travaux à la charge de l'utilisateur si des fourreaux situés dans sa propriété sont à remettre en état ou si de nouvelles infrastructures sont à construire en domaine privatif.

En ce qui concerne l'abonnement mensuel à la fibre, les coûts sont très proches des abonnements ADSL actuels (hors promotions et offres spéciales).

Budget 2021

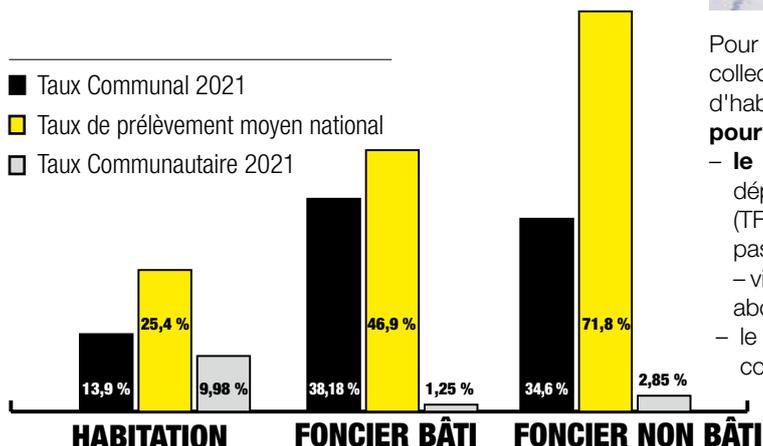


Réforme de la **taxe d'habitation**

La suppression de la taxe d'habitation est un engagement pris par le Président de la République en faveur du pouvoir d'achat. Le Président a également dénoncé un impôt inégalitaire en raison du défaut d'actualisation depuis les années 1970 des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation. La valeur locative cadastrale d'un bien sert de base d'imposition aux divers impôts locaux.

En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ainsi que la taxe sur les locaux vacants, sont maintenues.

Cette réforme a un impact pour les budgets communaux : les taux indiqués sur vos feuilles d'imposition ne sont donc plus comparables de la même façon !



Pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation et promise par le gouvernement, **la loi de finances pour 2020** prévoit :

- le **transfert aux communes**, dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'État - via les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - abonde les recettes de la commune ;
- le transfert aux **départements d'une fraction de TVA** pour compenser la perte de la TFPB ;

Nos commerces

PROXIMARCHÉ



Au printemps 2021, de façon contiguë à la jardinerie, Lionel REVIRON a ouvert un supermarché d'une surface de vente de 200 m².

Pour lancer cette activité, plus de 2 200 références dans les spécialités de l'épicerie et de tout ce qui est nécessaire à la maison sont

proposées. Des produits régionaux aux effigies de nos villages de la vallée ont été aussi en vente.

Pour faire fonctionner ce magasin ouvert du mardi au dimanche de 8 heures à 12 h 30 et de 14 à 19 heures, il a ainsi créé deux emplois.

Lionel assure aussi les livraisons, n'hésitez pas à l'appeler au 06 70 76 04 82.

BOULANGERIE

Après une fermeture pour liquidation judiciaire, notre boulangerie a accueilli Monsieur et Madame BIGUENET. Ils ont eu la gentillesse d'assurer un dépôt de pain dans le local commercial lorsque nous nous sommes retrouvés sans boulanger !

Ils ont officiellement été nommés repreneurs du Fonds de Commerce par jugement du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône en date du 21 mai 2021.

Ils ont petit à petit pris leurs fonctions dans les locaux et le 10 juillet 2021 ils ont organisé une petite réception sur le parvis et une Tombola pour « officialiser » leur arrivée.

La famille a emménagé dans le logement au-dessus de la boulangerie également.



ÉCOLE DE NATUROPATHIE

L'ancien café BLONDEAU accueille désormais un couple de praticiens en Naturopathie et Sophrologie :

Formatrice en Santé Naturelle & Naturopathie : Magali BOUVET, Préparatrice en pharmacie de formation, s'est spécialisée au fil du temps et dirigée naturellement vers la naturopathie.

Claude BOUVET est lui **Psycho praticien – Sophrologue, Formateur en Sophrologie intégrative et LEMO**.

Pour ce projet beaucoup de sacrifices ont été consentis, déménagement, changement d'écoles des enfants...et travaux de rénovation des locaux pour que tout soit prêt en septembre 2021 ; Mais cette nouvelle école connaît un franc succès car de nombreux élèves se sont inscrits aux formations et certains viennent d'horizons lointains !





Cérémonie du 11 novembre

Une journée du souvenir marquée par
l'adieu de la Nation à Hubert Germain

Le 11 novembre 2021 est spécial.

Bien sûr tous les soldats de la Grande Guerre sont honorés comme il se doit et leurs sacrifices rappelés.

Bien sûr tous les soldats morts au champ d'honneur seront célébrés

mais, après le décès du dernier compagnon de la Libération, le lieutenant Hubert Germain, une belle figure de France, le mardi 12 octobre 2021 s'est éteinte ...

En ce 11 novembre, le Maire Jean PISSELOUP a retrouvé ses administrés autour du monument aux morts pour célébrer l'armistice.

Les commémorations sont des temps forts qui ponctuent la vie de la commune chaque année. Ce sont des moments importants pour les familles qui voient leur sacrifice reconnu par la France, pour tous les habitants et notamment les plus jeunes qui se souviennent ou apprennent ce que le passé de la France véhicule.

Émouvantes les commémorations organisées le jour de l'Armistice au monument aux Morts de St-Symphorien de Marmagne...

En effet, les jeunes ont pris une part active dans le déroulement des cérémonies.

Deux jeunes filles ont lu le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de victimes de Guerre, après avoir déposé les gerbes avec Monsieur VAUSSANVIN et le Maire devant le monument. Pendant toute la cérémonie, un jeune a pris cette année encore la relève du porte drapeau des Anciens Combattants. Merci à eux !



Règles de civisme

pour mieux vivre ensemble

Selon l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage du 31/07/2001

Code de la santé publique : articles R1337-6 à R1337-10-2, Code Général des Collectivités Territoriales : article L2212-2, Code Pénal : article R623-2

Animaux

ABOIEMENTS DE NOS AMIS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres

à préserver la santé, le repos et la tranquillité du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir de façon prolongée ou répétée, un ou des animaux, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité publique.

Le propriétaire d'un animal bruyant peut être condamné à :

- Une sanction civile : Indemniser ses voisins au titre des dommages et intérêts afin de réparer le préjudice subi.
- Une sanction pénale : payer une contravention de troisième classe pouvant atteindre la somme de 450 € pour avoir porté atteinte « à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme ». À noter que l'amende pour tapage nocturne s'élève à 68 €.

La confiscation de l'animal peut même être décidée par la justice. Une conciliation amiable est tout à fait envisageable.

DÉJECTIONS CANINES

Marre des déjections canines ! Le refrain revient trop souvent. Mais vous-même, pensez-vous toujours à ramasser les déjections de vos animaux ?

Adopter une attitude responsable, cela contribue à améliorer notre cadre de vie ! Alors avant chaque promenade avec votre compagnon à quatre pattes, adoptez le réflexe « sac plastique ».

D'autant plus qu'une poubelle n'est jamais très loin, **deux points canins sont à votre disposition: vers l'aire de jeux et à l'entrée du Chemin des Grands Prés (voie ferrée).**

Halte au bruit

Les bruits ou tapages diurnes ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^{ème} classe (maxi 450 euros).

Travaux extérieurs

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, dans un lieu public, quelle que soit l'heure du

jour ou de la nuit. La notion d'inconvénient anormal de voisinage suffit à déterminer s'il y a trouble du voisinage.

L'usage des tondeuses et autres outils particulièrement bruyants employés pour le jardinage ou le bricolage est autorisé les jours suivants :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00



Dépôts sauvages des déchets

Les dépôts d'ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats et déchets verts sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la Commune.

Les Infractions peuvent donner lieu à l'établissement de rapports ou des procès verbaux de constatations, engageant la responsabilité du contrevenant.

Il convient de respecter le calendrier de ramassage des ordures et celui des encombrants

Les déchets verts, gravats, ferrailles et cartons entre autres, doivent être apportés à la **déchetterie située à Marmagne.**



Fumées

Tout brûlage est rigoureusement interdit.

- Une déchetterie est mise à disposition des habitants.
- Barbecues tolérés dans la mesure où ils n'occasionnent aucune gêne pour les habitations voisines.



Numéros utiles

- **Gendarmerie** : 17

- **Conciliateur de justice** :

M. Antoine Di Campli, 06 86 43 65 13 ou
par mail : leconciliateur71710@orange.fr

Deux grands projets pour nos écoles cette année.



LES ÉCOLES BÉNÉFICIENT DU PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE FINANCÉ PAR L'ÉTAT

Le conseil municipal de la commune a souhaité s'engager dans le nouveau plan numérique lancé par le Ministère de l'Éducation Nationale afin de bénéficier d'une subvention provenant de l'État pour moderniser les équipements numériques de nos classes.

L'appel à projets « Socle numérique pour les écoles élémentaires » a été lancé en Mars 2021 et en ce début novembre nous avons eu le plaisir de recevoir la convention officielle nous permettant de bénéficier de l'aide de l'Etat. Nous n'avons pas attendu le financement pour acheter tout

l'équipement nécessaire à ce programme, à savoir un écran numérique interactif sur pied mobile pour qu'il puisse servir à plusieurs classes, un portable enseignant, 12 tablettes SAMSUNG pour les élèves ainsi que les logiciels nécessaires pour faire fonctionner le tout. Il a été installé dès la rentrée de SEPTEMBRE 2021 ! Cet achat représente une dépense de 12 698 euros pour laquelle une aide à hauteur de 7450 euros sera versée par l'Etat.

Cet ensemble numérique va pouvoir être utilisé par l'ensemble des classes contrairement à celui financé en 2010 qui a été installé dans la classe des Cm1-Cm2.

UN « RELOOKING » DE LA COUR D'ÉCOLE

Lancé en fin d'année scolaire 2020-2021 un projet de fresque murale est en cours de réalisation dans les locaux de l'école primaire.

L'association Passe Mural avec Pierrick Maitrot a mené ce projet avec les enfants.

Il est peintre muraliste et pédagogue. Il réalise depuis 2003 des fresques avec tous publics. Il a notamment encadré la réalisation de fresques dans une trentaine d'écoles en Bourgogne et Rhône-Alpes. Les projets menés incluent les élèves et l'équipe pédagogique dans toutes les étapes du projet, de la conception à la réalisation.

Sur une matinée d'intervention en classe, les élèves ont abordé la question de la maquette de la fresque par un atelier pratique. Sur des gabarits des murs à l'échelle, la première classe visitée réalise des fonds à la peinture. Les classes suivantes ont fait ensuite un travail de découpage/collage des éléments issus de la collecte. Les gabarits deviennent des propositions graphiques pour l'occupation des surfaces murales.

Ensuite pendant 4 jours, les élèves ont pris part à la réalisation des fresques via un roulement interne. Par groupes de 6 à 8, ils ont appliqué les différentes couches de peinture des fonds aux plus petits détails. Ils ont découvert toutes les techniques propres au métier de muraliste : peinture au rouleau, à la brosse, à l'éponge, à la bombe, utilisation de pochoirs, tampons, spatules, etc.

Pour donner de l'éclat aux couleurs et permettre une très grande durabilité, une résine Anti-Graffiti est appliquée par l'intervenant.



La municipalité a pris en charge à hauteur de 50% le projet de la fresque dans la cour et sous le préau, projet aidé aussi par les Amis des Ecoles que nous remercions.

Projets auxquels s'ajoutent les autres dépenses pour nos écoles faites cette année :

- Des chaises pour la classe des CM
- Des rideaux à l'école maternelle
- De nombreuses interventions sur les chaudières en raison de pannes
- Un spectacle de Noël et des cadeaux de Noël pour tous les enfants
- Des calculatrices pour les départs en 6^{ème}

Soit 15 839 euros (sans les fournitures scolaires et autres dépenses de fonctionnement)

Il est prévu pour 2022 :

- Un gros investissement pour refaire le toit de l'école maternelle
- Le financement des séances de piscine pour tous les enfants qui n'ont pas suivi normalement le cursus à cause des restrictions liées au covid

Soit une prévision de 29 156 euros



Le CCAS



C'est une entité à part de la commune avec un budget propre qui selon ses moyens apporte quelques aides financières ou « techniques » à ceux qui en font la demande.

Ses actions récentes ont été entravées par les dispositions liées à la crise sanitaire Covid : il avait été envisagé avant les confinements d'organiser des ateliers bien vivre et ils n'ont pu avoir lieu, une représentation du Conservatoire avec les enfants symphorinois adhérents a été annulée...les fêtes d'année des aînés perturbées en 2020 et qui le sont encore en 2021...

Malgré ce contexte difficile pour tous, tout au long de l'année les membres du CCAS ont gardé du lien avec des personnes isolées, ont aidé sur demande des personnes

sans moyen de transport pour aller se faire vacciner ou encore rendu des visites à domicile dans la période plus calme de cette épidémie.

Il est rappelé qu'un registre des personnes vulnérables existe en mairie et que chacun qui le souhaite peut y être inscrit pour que des membres du CCAS prennent de ses nouvelles régulièrement. Actuellement personne n'en a émis le souhait, ce qui laisse supposer que nos aînés sont bien entourés !

Les moments conviviaux manquent à tous et nous pensons très fort à tous ceux qui attendaient la fin d'année pour se retrouver autour d'un repas festif offert par le CCAS... le contexte ne permet pas de l'organiser mais il n'est pas impossible de prévoir à une autre période de l'année un repas convivial quand tout ira mieux au niveau sanitaire, restons confiants... !

Une brochure retraçant les actions du CCAS est jointe au bulletin et disponible en Mairie.



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

Recevez les actualités en temps réel avec l'application Panneau Pocket !

Ne dites plus, je n'avais pas l'information....

Comme au plus fort de la pandémie du printemps dernier, notre territoire demeure impacté par la Covid qui continue de perturber notre quotidien

Depuis plusieurs années la mairie dispose de son site internet et de son application Panneau Pocket pour informer ses citoyens des événements qui rythment la vie de notre commune.

L'application vient compléter nos moyens de communication et permet de recevoir les informations jugées utiles ou importantes qui sont envoyées par la mairie : Messages d'alertes ou de vigilance (accident, météo...), Message d'utilités locales (circulation, travaux...), Messages d'information et de communication.

Où que vous soyez, vous recevrez les messages de votre mairie.

Pensez à activer les notifications pour être informé immédiatement.

C'est aussi un outil de communication gratuit et un outil responsable mis à disposition par sa commune. Ce n'est pas un réseau social !

Il vous permet simplement de recevoir des informations, il s'agit d'un flux d'actualité officiel.

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, la mairie s'est équipée de l'application **PanneauPocket**.

Les événements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

L'APPLI MOBILE QUI VOUS RAPPROCHE DE VOTRE MAIRIE

SIMPLE ET GRATUIT

Testez vous-même!

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore** ou **PlayStore**
- 2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Pas besoin de créer un compte !

Félicitations, vous recevrez désormais des notifications de votre commune en cas d'alertes ou d'informations.

BONNE UTILISATION !

DISPONIBLE SUR **Google Play** Disponible sur **App Store**

État civil

DÉCÈS :

- Monsieur Claude RAMEAU le 3 avril 2021
- Monsieur POTIER Gabriel le 3 août 2021
- Madame BIJARD Brigitte le 5 Octobre 2021
- Monsieur PILLOT René le 8 Novembre 2021, doyen de la commune
- Madame PINIER Odette le 16 Novembre 2021, doyenne de la commune

La différence entre les naissances et les décès est baptisée « solde naturel » par les démographes. Au point de vue démographique, l'année qui vient de se terminer aura affiché un solde positif, il y a eu 8 naissances et 5 décès.

La population de Saône-et-Loire est estimée à 547 200 habitants au 1^{er} janvier 2021. C'est le département le plus peuplé de la région. Depuis 2015, la population est orientée à la baisse. Le nombre de naissances chute depuis 2010 en raison du recul du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants et de la fécondité.

Bibliothèque

Malgré les soucis dus aux conditions sanitaires, les bénévoles de la Bibliothèque ont continué à accueillir les Symphorinoises et les Symphorinois avec les précautions recommandées.

Les permanences ont repris depuis le 1^{er} février 2021. Tous nos lecteurs ont continué à venir choisir leurs livres. En revanche, les écoles n'ont pu revenir à la bibliothèque : les bénévoles ont donc porté des caisses de livres dans chaque classe et ont lu des histoires aux enfants.

Un grand merci à Geneviève qui a arrêté les permanences après de longues années de bénévolat, mais Geneviève continue à faire partie de nos lectrices.

Bienvenue aux nouveaux bénévoles, Monique Fourmond, Pamela Scalbert et Guy Daller, qui nous ont rejoints depuis la rentrée scolaire.

Pour rappel les **permanences** à la bibliothèque ont lieu le **lundi de 16h à 18h et le mercredi de 15h à 18h.**

Projet :

Nous souhaitons proposer à nouveau un rendez-vous mensuel aux jeunes qui seraient intéressés par toutes sortes d'activités : jeux de société, jeux sur ordinateur, ... Nous lançons aussi un appel à des jeunes qui pourraient animer des ateliers ludiques sur ordinateur.

Pour répondre à une demande de certains lecteurs, nous souhaitons organiser un espace de jeux de société ouvert à tous une fois par mois. Si vous êtes intéressés vous pouvez nous joindre au 03 85 78 29 77 aux heures de permanences.

NAISSANCES

- Hanna et Soren KOTOWICZ le 28 mars 2021
 - Gabrielle VERNEAU le 10 juillet 2021
 - Tim BIGUENET le 15 juillet 2021
 - Mathis LOUIS le 25 juillet 2021
 - Marcelino SERAFIN le 22 Août 2021
 - Nino MARTIN le 5 Octobre 2021
 - Emeline REVIRON le 13 novembre 2021
- Pas de mariage cette année !

Bon à savoir !...

Journée défense et citoyenneté

Le recensement est une démarche administrative à effectuer obligatoirement par chaque français (fille ou garçon) entre la date anniversaire de ses 16 ans et le dernier jour qui suit celui-ci. Néanmoins, en cas d'oubli ou d'indisponibilité, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Le recensement en mairie donne lieu à la remise d'une attestation de recensement qui ne suffit plus pour passer les concours et examens de l'Etat. Désormais, l'attestation de la participation à la journée d'appel est nécessaire pour passer les examens. Le recensement en mairie permet la convocation du jeune à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) dans un centre du service national. Cette inscription permet de procéder à l'inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Une personne devenue française entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Légalisation de signature

La légalisation d'une signature sert à authentifier la qualité du signataire et non à certifier l'acte lui-même. Cette action vise à reconnaître matériellement la signature lorsqu'elle est apposée sur des actes sous seing privé.

Pour légaliser votre signature :

Vous devez vous adresser à la mairie de votre domicile et présenter les documents suivants :

- Document avec la signature à légaliser
- Pièce d'identité sur laquelle figure votre signature
- Un justificatif de domicile à votre nom (quittance de loyer, EDF, GDF, France Télécom, avis d'imposition...)

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence.

Attention, vous devez signer au guichet devant l'agent communal.

Journées du patrimoine

Notre commune a participé pour la 4^{ème} fois aux journées européennes du patrimoine qui ont eu lieu cette année les 18 et 19 septembre 2021, autour du thème : « Patrimoine pour tous ».

Le conseil municipal et les bénévoles de la bibliothèque ont proposé une exposition de photos anciennes au cœur du bourg. Afin de pouvoir participer aux journées du Patrimoine tout en respectant les mesures sanitaires, le choix a été fait de réaliser une exposition essentiellement en extérieur.

Selon un parcours affiché avec pour départ la bibliothèque et le jardin public, les amateurs du patrimoine ont pu découvrir l'évolution du village à travers une série de photos anciennes et quelques panneaux explicatifs tout au long du parcours.

Avec les retours positifs reçus, cette initiative semble avoir été appréciée tant par les Symphorinois qui se sont rendus compte de la profonde transformation de la commune au fil des ans, que par des personnes extérieures venues découvrir l'histoire locale.



Manifestations

en plein air

Si le covid a empêché de se retrouver pour les manifestations habituelles en salles, il n'a pas gêné nos amateurs sportifs. Plusieurs épreuves dans des genres bien différents ont eu lieu sur la commune.

Merci aux associations respectives et aux participants d'avoir animé à leur façon la saison estivale...

Deuxième édition de la randonnée moto « La Grande Vadrouille », les 25, 26 et 27 juin 2021.

Deuxième édition de ce nouveau rendez-vous trails et maxi-trails au cœur de la Bourgogne, dont notre commune, sur des routes pittoresques et des chemins ou pistes carrossables, mêlés à quelques clins d'oeil au fameux film !



Trail du Mesvrin : le samedi 17 juillet 2021

Après un départ de « la Troche » (pour ceux qui ne connaissent pas, c'est la grosse colline juste derrière le stade de foot de Marmagne) les participants ont longé la crête pour atteindre le haut de Saint-Symphorien de Marmagne, juste avant le mur de Cruzille.

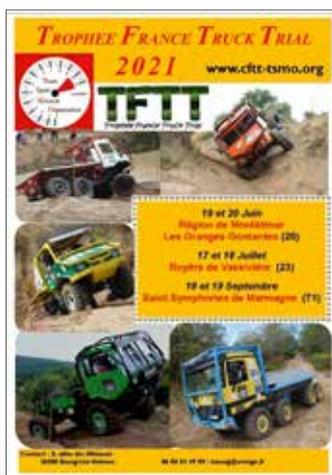
De là, ils ont parcouru une grosse et dangereuse descente vers la Vallée de la Brume pour remonter sur Cruzille et rebrousser chemin vers Marmagne. Les participants étaient ravis du parcours vallonné. Ils étaient surtout ravis de se retrouver sur une journée aussi festive dans le si beau théâtre de sport qu'ont proposé les associations de Marmagne et l'EALC.

50^e édition du Rallye National d'Autun Sud Morvan, dit « Rallye de la Châtaigne », du 20 au 22 Août

Le rallye d'Autun Sud Morvan la Châtaigne 2021 s'est tenu du 20 au 22 Août 2021 et est organisé par l'ASA Morvan. Le Rallye d'Autun Sud-Morvan 2021 représente un parcours total de 507 Km. Il est organisé en 2 étapes. Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 160 Km. Ce parcours permet aux participants de sillonner le paysage morvandiau, avec le passage « mythique » par Uchon et sur notre commune de 21 km remis au programme.

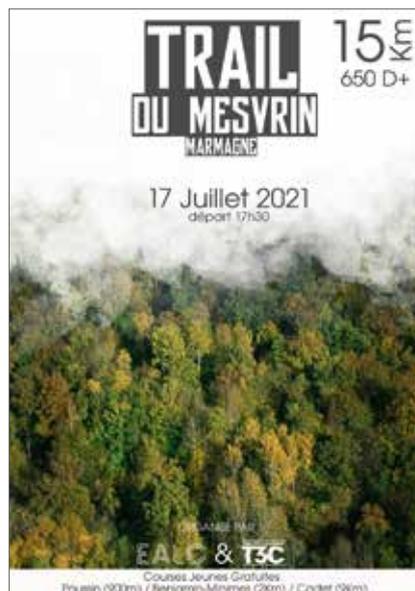
C'est une épreuve qui compte pour le Championnat de France des rallyes et la Coupe de France.

Truck trial : les 14 et 15 septembre



La finale du Trophée de France de truck trial s'est déroulée les 14 et 15 septembre sur le terrain des Combes Grondées, à Saint-Symphorien-de-Marmagne. 18 camions sont engagés avec 22 équipages venus de toute la France et d'Allemagne.

Au programme, une compétition de franchissement et d'habileté pour des véhicules de type poids lourds de 2,5 tonnes au moins.



La 30^e édition de la rando «Entre Autun et Le Creusot» se prépare pour 2022

La 30^e édition, coordonnée par St Symp'Animation, aura lieu le **1^{er} mai 2022** ; les départs se feront de St Symphorien, pour des circuits en boucle :

de 6 – 12 – 24 km pour les marcheurs.

Ceux-ci emprunteront les chemins de Marmagne, Mesvres, La Chapelle-sous-Uchon, Uchon et St Symphorien de Marmagne.

« Entre Autun-Le Creusot » et St Symp'Animation comptent sur votre participation.

Belles randonnées 2022.

www.marcheautunlecreusot.org
saintsympanimation@gmail.com – 06 38 81 49 89

Tour de France 2021

Vierzon - Le Creusot,

le jour le plus long

Avec 249 kilomètres au menu, cette 7^e étape du VENDREDI 2 JUILLET 2021 est la plus longue depuis 21 ans mais surtout un jour historique pour la commune !



Pour la première fois, l'évènement sportif traversait notre commune : **Saint-Symphorien de Marmagne a accueilli le TOUR DE France, à l'occasion de la 7^{ème} étape Vierzon-Le Creusot et cela restera dans les mémoires !**

Cet évènement planétaire est largement relayé par les médias, c'est la troisième épreuve au monde après la coupe du monde de foot et les Jeux Olympiques ! C'est le moyen de valoriser le patrimoine local et les atouts touristiques de notre Région.

Cela a été chose faite avec la participation du Département qui a fourni les bannières, stickers, banderoles etc ... et le grand maillot Jaune qui ont servi à décorer la Commune pour cet évènement, sans oublier toute la promotion médiatique autour d'Uchon !

Cet évènement a servi de bon prétexte à des retrouvailles tout au long du parcours, un moment de convivialité au Relais des Chasseurs, après plusieurs mois de confinement sanitaire...

Quelle joie pour les grands et les petits de voir la caravane et de pouvoir collecter quelques objets publicitaires en souvenir. Cette effervescence peu coutumière en ce secteur de notre village a fait plaisir à tous les participants.

Merci à la famille PANILLARD « le Relais des Chasseurs » d'avoir réalisé autant d'efforts pour la décoration du lieu, pour avoir organisé un repas champêtre alors que la météo des jours précédents ne présageait rien de bien... (pourtant le soleil lui aussi a été au rendez-vous !), merci à tous les particuliers qui ont décoré chez eux, aux enfants des écoles qui ont accroché les banderoles aux grilles de leur école, aux commerçants également ... et à l'ensemble de la population qui a été impactée par les fermetures de routes et bloquée chez elle !

Après une longue attente, enfin les premiers coureurs sont apparus ...

La montée au Signal d'Uchon a bousculé les positions à tous les étages. Mohoric s'isole en tête à 19 km du but, soit juste avant d'aborder les pourcentages les plus raides. Derrière lui, le groupe Maillot Jaune se décompose et accuse un retard de 1'15". Surtout, la sélection est sévère au sein du peloton principal : c'est précisément sur la deuxième partie de cette montée qu'est déclassé Primož Roglič, et que Richard Carapaz se lance dans une offensive pour tenter de se rapprocher au classement général de Tadej Pogacar.

Pendant que Matej Mohoric trace sa route en solitaire vers sa première victoire sur le Tour, Wout Van Aert dynamite le groupe de poursuite à 8 km de l'arrivée, uniquement suivi par son frère-ennemi Mathieu van der Poel. Jasper Stuyven, qui était resté intercalé, s'empare de la 2^e place,





s'est imposé en solitaire en ayant fait un sacré truc dans Uchon et en prenant du coup le maillot de meilleur grimpeur.

Ce moment restera un important moment de fête pour notre commune et il faut souligner le bon comportement et la discipline de chacun sur le bord de nos routes, habitants ou visiteurs occasionnels de notre village.

La Côte de la Gourloye sera désormais mondialement connue !



tandis que le duo WVA-VDP est repris juste avant la ligne par leurs anciens compagnons de route.

Au signal d'Uchon (5,8 km à 5,6%), à 18km de l'arrivée, c'est sur ce dernier que les puncheurs régleront leurs comptes, avec notamment un dernier kilomètre à 13%. Il restera derrière une ultime ascension, **la côte de la Gourloye** (2,5km à 5,3%) dernière montée de la journée qui servira de rampe de lancement pour les attaquants à l'approche de l'arrivée au Creusot.

Mathieu Van der Poel s'attendait à souffrir entre Vierzon et Le Creusot. Mais le maillot jaune en prenant la bonne échappée dès le départ aura réussi un très joli coup. Il s'est même offert le luxe de prendre la 4^{ème} place sur l'avenue du Stade Jean Garnier, où le Slovène **Matej Mohoric**



Côte de la Gourloye

Creusot Vélo Sport

20^{ème} contre la montre cycliste de la vallée de la brume

Le dimanche 26 septembre dernier, a lieu le traditionnel Contre la Montre de la Vallée de la Brume - Challenge Guy BERTHELOT. Cette course cycliste, 20^{ème} édition cette année, est organisée par le club Creusot Vélo Sport, en collaboration avec les communes de Charmoy et Saint Symphorien de Marmagne.



Les compétiteurs ont parcouru les 16 km reliant les communes de Charmoy – ville départ - à Saint Symphorien de Marmagne – ville arrivée, soit individuellement, soit par équipe de 2. Le parcours est connu pour être exigeant notamment au passage de la montée après Charmoy-ville.

Est-ce en raison des prévisions météo pessimistes – alors que le soleil était finalement au rendez-vous - ou encore des contraintes sanitaires en raison du Covid19, mais la participation à l'épreuve a été très moyenne, notamment pour la course par équipe. En effet, si 41 concurrents se sont mesurés sur le Contre la Montre individuel, ce ne sont que 19 équipages qui se sont présentés pour le CLM par équipe (Gentlemen).

Néanmoins, les compétiteurs se sont mesurés dans chacune des catégories : homme, femme, mixte et par tranche d'âge.

En individuel, le scratch homme a été réalisé par Pierre Fabien DAUVILLAIRE (Ecuisses VP) en 22'39" soit une moyenne de 43.43km/h, et le scratch femme a été réalisé par Marion RACLOT (Creusot Triathlon) en 27'31" soit une moyenne de 35.76km/h.

En gentlemen, le scratch homme a été réalisé par l'équipe Pierre Fabien DAUVILLAIRE (Ecuisses VP) et Nathan AUCLERC (Cyclo Saint Martin) en 22'11" soit une moyenne de 44.36km/h, et le scratch femme a été réalisé par l'équipe Marion RACLOT et Marylène LEQUIN (Creusot Triathlon) en 28'22" soit une moyenne de 34.67km/h. La meilleure équipe mixte, Lena AUCLERC et Nathan AUCLERC (Cyclo Saint Martin), a réalisé le scratch en 26'51" soit 36,65 km/h.

Le trophée Challenge/souvenir Guy BERTHELOT, attribué à l'équipage FSGT le plus rapide, a été remis par Damien Berthelot, à Nathan AUCLERC et Pierre Fabien DAUVILLAIRE.



Le club de triathlon du Creusot a gagné le trophée du club le plus représenté, l'équipe Elizabeth JAVOINE (Luxeuil) et André FRANCOIS (Colmar) celui des participants les plus éloignés de Saint Symphorien de Marmagne.

La remise des Prix a eu lieu à l'extérieur (Covid oblige), devant la salle des Fêtes de Saint Symphorien. Les coureurs de chaque catégorie ont été récompensés par de nombreux lots offerts entre autres par les communes de Charmoy et Saint Symphorien de Marmagne.



Le club Creusot Vélo Sport apprécie particulièrement ce rendez-vous, où il est toujours bien accueilli par les municipalités et leurs représentants.

Le rendez-vous est donné par la prochain édition qui devrait avoir lieu le dimanche 25 septembre 2022.

Concours chevaux de trait

17 Juillet 2021

C'est, comme tous les ans, un très beau concours se félicite son organisatrice Béatrice Barnay, présidente de la Fédération de Saône-et-Loire et de Bourgogne - Franche-Comté des chevaux de trait.

C'est dans sa commune, à Saint-Symphorien de Marmagne, que les chevaux de traits se retrouvent annuellement pour un très beau concours. Il a été doublé, le 21 août, par la finale départementale et régionale pour les chevaux de trait.

Ce samedi 17 juillet, 67 chevaux étaient inscrits, à savoir 24 Comtois, 12 Auxois et 31 Percherons. Ils étaient venus des quatre coins de la Saône-et-Loire avec pour leurs propriétaires l'objectif de séduire les jurys.



En Août 2021, le record a été battu avec 138 chevaux comtois, percherons, auxois pour une finale interrégionale et départementale.

La participation montre que les chevaux de traits ont encore toute leur place dans le patrimoine Français local ! Merci à tous les éleveurs qui ont fait les déplacements.



Club du Renouveau



Voilà 40 ans passés... le Club du renouveau a vu le jour le 19 Novembre 1981.

Souhaitant faire une petite animation pour cette occasion, les évènements ont fait que c'était impossible.

Nous avons offert un colis repas à nos adhérents pour la fête des mères et des pères. Pour la rentrée de septembre, c'était un peu triste, l'effectif des adhérents a beaucoup baissé, maladie, décès : Vitta Carbori, Bernard Lapray, René Pillot notre doyen et Denise Clair la doyenne.

Nous espérons faire un repas en décembre pour les anniversaires. C'était en Octobre que l'on se réunissait et le Covid a tout bouleversé.

Malgré tout, nous avons accueilli de nouveaux adhérents. Les personnes qui veulent nous rejoindre pour jouer aux cartes, triominos etc... passer de bons moments, n'hésitez plus, nous serons heureux de vous accueillir.

Le Club souhaite une meilleure année et surtout une bonne santé à tous.

La présidente, Marcelle ALEXANDRE

Théâtre Interlude

Après une parenthèse de 2 ans, Interlude va enfin retrouver son public symphorinois et sa scène le week-end du 29 et 30 janvier 2022, alors d'ores et déjà réservez votre week-end sur vos agendas.



Nous vous avons concocté cette année une nouvelle pièce drôle et pétillante.

Vous retrouverez sur scène : Marie-Anne SLOWINSKI, Sandrine REVIRON, Bernard DESROCHES, Thibaut CARRE et Lionel REVIRON dans une comédie de Patricia LEVREY : « **Quand la Chine téléphonera** »

Nous espérons vous faire passer un bon moment lors de ces retrouvailles.

En parallèle, notre troupe junior complètera de nouveau notre week-end en première partie. Enzo et Thomas ont repris les répétitions depuis septembre et vous ont préparé un nouveau petit spectacle.

Interlude comme les années précédentes partira en tournée dans les communes voisines.

Alors n'oubliez pas votre dose de bonne humeur et tous au rendez-vous :

Samedi 29 janvier 2022 à 20h30

Dimanche 30 janvier 2022 à 15h

Salle René Beaucarnot - Saint Symphorien de Marmagne

Nous remercions nos partenaires, la municipalité ainsi que les Jardins du Mesvrin.

L'ensemble de la troupe INTERLUDE vous souhaite une bonne et heureuse année 2022



DERNIÈRE MINUTE :
Représentations reportées
au 26 et 27 février 2022

Groupement de chasse

de Saint Symphorien de Marmagne

Le Groupement des chasseurs de Saint Symphorien de Marmagne est composé de 14 adhérents. Notre secteur de chasse s'étend de la côte en passant la petite rue, les Petits, la Guillie, la croix de la messe, ainsi que les Guillots et le Pré Long.

La principale activité est l'activité cynégétique et la régulation des nuisibles que nous pratiquons d'Aout à fin Février ou même avant si des dégâts sont constatés,

Nous chassons les petits gibiers à poil et à plumes de façon individuelle, chacun suivant ses désirs et à sa convenance.

Chaque dimanche et un samedi par mois, nous organisons une battue aux grands gibiers (chevreuils, sangliers), suivant les indices essentiellement relevés.

Nous avons consacré cette année cinq jours pour nettoyer, élaguer les chemins, ainsi que sécuriser les postes de chasse.

Nous entretenons les saignées pour que les chemins restent praticables aux autres utilisateurs de la nature, nous débroussaillons bénévolement entre cinq et douze kilomètres.

À ce titre, nous remercions la municipalité pour son soutien en nous accordant une subvention pour l'entretien des chemins.

Nous avons sécurisé les postes de chasse en installant des miradors, nous vous demandons de les respecter pour notre sécurité et aussi votre sécurité si vous venez à choir dessus.

Tous, nous participons à la régulation et chasse aux nuisibles.

En effet, nous avons des piégeurs agréés par la fédération des Chasseurs de Saône et Loire, ainsi qu'un garde de chasse particulier.

Nous vous invitons à un moment de convivialité et de détente

En Mai, un repas est organisé à la salle des fêtes, avec au menu si possible un sanglier mais pas que...

Tous les adhérents y participent et tous les gens intéressés sont les bienvenus, ainsi que les autres membres d'associations de la commune et nous faisons un effort sur nos tarifs pour les enfants, voire la gratuité pour certains.

Bon Buffet et bonne humeur sont au rendez-vous pour cette journée.

À la fin du repas pétanque et promenade facilitent la digestion !



Football Club de Marmagne



Affilié à la Fédération française de Football et engagé dans les championnats seniors, féminins et jeunes du District de Saône et Loire, le Football Club de Marmagne tisse un lien social envers les habitants et leurs enfants et contribue largement à la vie associative de la commune.

La saison 2020/2021, suite au contexte sanitaire, s'est terminée le 18 octobre 2021 sans pouvoir mener le championnat en son terme. Les seniors (encadrés par Yannick PRZYBYLA, Loic LOISEAUX et Johann MICHALACK) n'ont pu effectuer que 3 matchs de championnat et l'équipe 1ere dans une bonne lancée a accédé au 3e Tour de coupe de France ou elle s'est vue éliminée par FLACE MACON équipe qui évolue en niveau supérieur.

Le club comptait 120 licences toutes catégories confondues, des U15 jusqu'aux dirigeants pour la saison 2020/2021. Licenciés venant de toutes les villes et villages alentours, attirés par l'ambiance et l'esprit familial de notre club.

Suite aux conditions du pass sanitaire, cette saison, le club n'a engagé que 2 équipes séniors, 1 équipe féminine et une équipe U18 en entente avec la JSMO. Les séniors sont encadrés par Yannick PRZYBYLA, et Johann MICHALAK le but étant de maintenir l'équipe A et faire monter l'équipe B au niveau supérieur, tout en faisant tourner l'effectif.

Entraînées par David GREBILLE et Virginie AMORIM, les féminines ont été engagées dans le championnat à 8 du district de Saône et Loire.

Cette année le FC. MARMAGNE a pu réengager une équipe U18 en championnat à 7. Equipe en entente avec Montchanin, encadrée par Marco Piccirilli, Thierry

Chaput. Les entrainements ont lieu le mercredi et vendredi à Montchanin de 18H30 à 20H00. Malheureusement les équipes U6/U7 et U8/U9, et baby ballon n'ont pas été reconduites faute de dirigeants pour les encadrer.

Jérôme BAILEY est à la présidence depuis 2 saisons, aidé par une vingtaine de dirigeants et autres bénévoles pour assurer les manifestations, indispensables aux finances du club. Manifestations de nouveau impossibles sur cette saison suite à la situation sanitaire, ce qui a affecté comme toutes les associations le bilan financier. L'apport du Club House du Chambon dans la bonne ambiance entre les différents membres du club est considérable et permet de tisser des liens plus forts encore.

Au nom de tous les licenciés, le président remercie les généreux et fidèles sponsors, les associations, la Municipalité et ses représentants sans lesquels nous ne pourrions pas pratiquer notre sport et assurer la pérennité du club.

Président : Jérôme BAILEY,
Vice-Présidente : Virginie AMORIM
Secrétaire : Céline MOLLEY,
Trésorier : Claudie MARGUERON ANDRIOT
Contact : marmagne.fc@lbfc-foot.fr





Créée en 1977, l'association « Les amis des écoles » a pour but de soutenir financièrement les déplacements pédagogiques et culturels des écoles maternelles et primaires de la commune. Ses actions permettent également d'offrir des moments de partage à tous les enfants.

Le bureau, composé de parents d'élèves, se réunit plusieurs fois par an. L'association peut compter sur ses bénévoles, la collectivité (Mairie, OMC, bibliothèque, Enseignants) et des entreprises locales afin d'assurer le bon fonctionnement des différentes manifestations.

Vu les conditions sanitaires, seule la kermesse a eu lieu sur l'année scolaire 2020-2021, en collaboration avec les associations de la cantine et de la garderie.

Les bénéfices des manifestations permettent de financer :

- les sorties scolaires,
- Différents goûters (spectacle de Noël, Carnaval, spectacle de fin d'année),
- la kermesse de fin d'année,
- Halloween.

Espérons que l'année 2021-2022 sera plus fertile en animations pour nos enfants.

Cela commence plutôt bien avec le goûter d'Halloween que nous avons organisé le Vendredi 22/10/2021 afin de marquer l'arrivée des vacances. Toutes les classes étaient présentes et tous les enfants étaient déguisés, même les maîtresses.

Nous avons également organisé un concours de belote le 12/11/2021 avec toujours un grand succès puisque 34 équipes étaient inscrites.

Composition du bureau pour l'année 2021-2022 :

- Président :** Sébastien PANDOLFO
- Vice-président :** Julien PILLIN
- Secrétaire :** Vanessa PILLIN
- Secrétaire Adjoint :** Poste vacant
- Trésorière :** Cécilia ROY
- Trésorière Adjointe :** Elodie CREUZET

Contact : Vous souhaitez nous rejoindre, nous transmettre vos idées, vos suggestions, devenir partenaires, n'hésitez plus !

sebastien.pandolfo@gmx.fr / 07-61-27-04-28



Belote

Cantine & Garderie



Une année de plus vient de s'écouler, et celle-ci est encore marquée par la crise sanitaire que nous connaissons toutes et tous, et nous devons dorénavant vivre avec la COVID...

Malheureusement, nous n'avons pas pu organiser notre soirée paysanne, ni nos soirées théâtres traditionnelles qui nous permettent de maintenir le coût repas facturé aux familles.

Nous remercions, la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes pour l'installation des enfants durant la période COVID, Carine et Enza les deux secrétaires pour les analyses et discussions diverses ...application des textes réglementaire.

L'ensemble de l'équipe enseignante pour leur aide pour la mise en place des différents protocoles sanitaires.

Véronique, Donata, Angélique, Christelle et Amélie pour leur travail quotidien.

Durant cette période historique...covid, nous avons su prendre nos responsabilités, et nous remercions les parents qui nous ont soutenus durant cette année compliquée.

Nous vous donnons rendez vous le samedi 12 mars 2022 à 20 h 30 pour notre soirée théâtre avec la troupe de Blanzy (Pass sanitaire obligatoire)

L'ensemble du bureau a été renouvelé Stéphanie Cottet Présidente - Laetitia Perruchot Vice-Présidente - Sabrina Jouty Trésorière - Amandine MOREAU Secrétaire

Stéphanie, Laetitia, Sabrina et Amandine,
Vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année
Bonne et heureuse année 2022



Chiffres clé 2021

- **65 enfants inscrits**
- **6 245 repas servis**
- **3.90 € coût repas facturé aux familles**
- **4.62 € coût réel d'un repas (salaires + charges + denrées alimentaires...) soit un delta de 0.72 centimes par repas ce qui représente 4 496 € pour cette année d'économisé pour les familles**
- **28 830 € budget prévisionnel pour l'achat des denrées alimentaires, salaires et charges des personnels...**
- **1 € de participation CCAS par repas pour les enfants dont le QF est inférieur à 810 €**
- **2 agents à la cantine scolaire**
- **2 atsem accompagnant les maternelles**

Garderie « les Ch'tis Mômes »

Depuis maintenant 10 années Donata DEREN accueille les enfants scolarisés chaque matin de 7h jusqu'à l'ouverture des écoles et chaque soir de 16h30 à 18h30 durant la période scolaire tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Cette année le bureau de l'association « Les Ch'tits Mômes de St Sym » a le plaisir d'accueillir une nouvelle présidente Marie CALDERON, cependant Amandine DETHOOR laisse sa place en douceur en restant aux côtés des membres en tant que présidente adjointe.

Sabrina JOUTY poursuit son rôle important de trésorière et Hélène BEAUCARNOT celui de secrétaire.

Donata prend toujours plaisir à proposer à chaque enfant de multiples activités en fonction de chaque évènement tout au long de l'année.

C'est avec fierté que les enfants inscrits à la garderie repartent chez eux avec leurs créations.

Comme chaque année afin de récolter des fonds pour assurer le maintien des goûters de qualité à prix minimes ainsi que l'achat de jeux et matériel de bricolage nous organisons une vente de fromage avec le partenariat de M. LEQUIN.

L'association a d'autres projets en tête si les conditions sanitaires nous permettent cette année de les réaliser.

Le bureau remercie la municipalité pour son aide financière et son soutien sans faille durant la crise sanitaire.

Nous remercions également chaque parent pour leur dévouement durant cette période et la participation de tous.

Nous vous souhaitons une belle année 2022



St Symp' Animation



En cette fin d'année 2020 et au cours de 2021, COVID oblige, les activités organisées traditionnellement par St Symp'Animation, n'ont pas toutes été proposées sous leur format habituel.

Ainsi, pour le Téléthon, les enfants avaient fabriqué des objets qui ont été vendus directement aux parents. Des urnes avaient été déposées en mairie et à la boulangerie. 696 € ont été récoltés en faveur de l'AFM.

Trois circuits ont été balisés et ont obtenu le label « Balades Vertes ». A cet effet, des hébergeurs locaux de la CCM ont participé à une marche afin d'en assurer la promotion auprès de leurs invités.

Le seul fil rouge a été le maintien de l'activité marche, programmée désormais le mardi après-midi et qui réunit en moyenne de 15 à 25 marcheurs.

Remerciements à la commune pour l'aide apportée au nettoyage des chemins.

Des marches pique-nique ont également permis aux adhérents de partager un moment alliant activité physique et détente.



L'été a été ponctué d'après-midi jeux, de plein air ou bien jeux de société.



Un week-end à Murol, fin juin, a permis aux marcheurs d'admirer la chaîne des volcans d'Auvergne et de passer 3 jours de détente et de bonne humeur autour d'activités pétanque et, piscine notamment.



Une soirée musicale « années 80 » a réuni près de 80 personnes, ravies de se retrouver et de danser au son de hits bien connus de tous.

La fin de l'été a été symbolisée par la traditionnelle marche des Settons, pendant laquelle 30 marcheurs ont pu admirer les contours du lac.

La rentrée de septembre a vu la reprise de la gym, délocalisée route du Mesvrin.



La marche de nuit a rassemblé 29 personnes début septembre, ou encore la marche du Collège Centre.

A noter, cette année, l'arrêt des activités tricot et yoga.

Par ailleurs, de nombreuses locations de matériels ont été assurées tout au long de l'année.

L'année 2021 s'est terminée avec la remise des diplômes d'un groupe d'adhérents qui a validé le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1). Une seconde vague est prévue en 2022 pour d'autres adhérents.

Et toutes les activités à découvrir sur notre site internet

Meilleurs vœux et bonne santé à tous, « Symp'Animez » vous en 2022

Site: saintsympanimation.fr
 Email: saintsympanimation@gmail.com

